



Département de la Haute Corse  
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

***Compte rendu de la séance du conseil municipal  
du 27 juin 2020***

***En l'an deux mille vingt et le samedi vingt-sept juin l'assemblée de Piedicorte-di-Gaggio régulièrement convoquée le 9 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI.***

**Conseillers présents :** ALESSANDRI Don Pierre ; ANTONETTI Joseph ; LEONETTI Paul-José ; MAYALI Pauline ; ROUBY Jean Pierre ; VINCENTI Roland.

**Secrétaire de séance :** ROUBY Jean Pierre

**Nombre de membres en exercice :** 7      **Présents :** 7      **Votants :** 7

**Représentés :** 0      **Excusés :** 0      **Absent :** 0

**Observateurs :** Mme BAZIN-BARBAT Yvonne ; NASICA Toussaint ; ROUBY Patrick

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Commissions municipales
- 2) Point sur les finances et la trésorerie
- 3) Budget Primitif 2020
- 4) Fixation du tarif eau et assainissement
- 5) Fixation du taux des 3 taxes directes locales
- 6) Ecole
  - a. Point sur la rentrée du 4 juin 2020
  - b. Projection effectifs rentrée septembre 2020

- c. Coût annuel de fonctionnement
  - d. Appel à Projet « Label Ecole Numérique » 2020
  - e. Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école
- 7) Travaux phase 2 église
- 8) Dossier Tuvulaccia
- a. Point sur les travaux
  - b. Perspective (location/vente)
- 9) Dossier maison Sapparelli
- 10) Dossier mur de soutènement route D14 (terrain GIACCOBI)
- 11) Conseil Municipal des Jeunes
- 12) Travaux à prévoir
- a. Ralentisseurs et panneaux de signalisation
  - b. Local poubelles
- 13) Etude de faisabilité Piste village-Pont de Piedicorte
- 14) Sécurité incendie
- 15) Questions diverses
- a. Commission communale des impôts directs
  - b. Prolongation Prêt relais CE 90 000 €
  - c. Embauche d'un d'Agent Technique Territorial à temps non complet (5h/sem.) en remplacement d'un agent démissionnaire.
  - d. Fixation des indemnités des agents des collectivités pour travaux supplémentaires
  - e. Réhabilitation du Pont de Piedicorte
  - f. Délégation « Eau – Sécurité incendie »

### **Préambule**

Le maire souligne qu'il souhaite que les réunions du conseil municipal répondent à un principe de débat et de discussion. Il remercie ses adjoints Jean-Pierre ROUBY et Pauline MAYALI, ainsi que son conseiller Paul-José LEONETTI pour la préparation de ce conseil municipal et plus généralement pour le travail effectué sur place depuis leur prise de fonction.

Jean-Pierre ROUBY, le 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que la période post-Covid est très chargée à tout point de vue.

## 1/ Commissions municipales

Le premier adjoint Jean-Pierre ROUBY explique en introduction qu'il existait dans la précédente mandature 4 commissions. Lors de ce conseil, il en est proposé cinq : Finances, Travaux-appels d'offres-marchés, Eau-Environnement-Sécurité, Education-santé-Affaires sociales, Culture-patrimoine-animation-relations avec les associations. Le maire Jean Marie ANTONETTI ajoute que la création des commissions permet aussi d'ouvrir l'élaboration de projets à des personnes extérieures au conseil municipal. Il est rappelé que le maire reste le président de chaque commission bien qu'un principe d'autonomie de ces dernières est souhaitable.

**La commission des Finances** est confiée au premier adjoint, JP ROUBY ; il sera secondé par le conseiller Don Pierre ALESSANDRI, cadre bancaire. Madame Yvonne BAZIN-BARBAT, attachée d'administration universitaire à la retraite et M. Jean-Michel CATANI, directeur de la CADEC-corse apporteront leur expertise.

**Concernant, la commission des appels d'offres**, son importance a été soulignée. Les travaux engagés par la commune pour la restauration de l'Eglise notamment doivent être suivis avec soin. Le Maire rappelle qu'une réunion avec les entrepreneurs et les architectes est prévue le mardi 30 juin. Joseph ANTONETTI se voit confier la vice-présidence de cette commission.

Le Maire propose que Paul-José LEONETTI soit désigné vice-président à **la commission « Eau-environnement et sécurité »** pour sa connaissance du terrain. Ce dernier explique qu'il exposera en fin de conseil un compte rendu des études pour la mise en œuvre des expertises sur l'Eau, un dossier qualifié de majeur par le Maire.

La conseillère Pauline MAYALI, élu au précédent mandat, supervisera à nouveau **la commission « Education-Santé et Affaires sociales »**. Messieurs les conseillers LEONETTI et ROUBY, et Madame Bazin-Barbat Yvonne à titre d'expert la secondent. Le critère de proximité pour les choix des membres de cette commission a été prépondérant.

Le maire a souhaité une équipe jeune pour dynamiser les affaires culturelles. La Vice-présidence de la **commission Culture-Patrimoine-Animation-Relations avec les associations** est ainsi confiée à Don Pierre ALESSANDRI.

*Délibération est prise. Les commissions proposées par le Maire sont approuvées à l'unanimité. (cf. DE\_2020\_17)*

En conclusion de la délibération, le maire propose qu'un point de l'ordre du jour des conseils à venir soit consacré à un rapport des commissions. Il incite aussi les membres des commissions à se réunir via une application en visioconférence déjà mise en service pour l'équipe municipale (TEAMS).

## 2/ Point sur les finances et la Trésorerie

Le Maire et son Premier adjoint exposent l'état des finances de la commune.

« **Le budget prévisionnel 2020** s'élève à 746 000 euros. Au 27 juin 2020, il est réalisé à hauteur de 334 096 euros pour les dépenses soit 44,78 % et 289 313 euros pour les recettes soit 38,78 %.

**En fonctionnement**, le niveau de consommation est tout à fait normal et le budget devrait être réalisé comme annoncé : dépenses prévues 205 575 €, réalisées 69 864 soit 33,98 %, recettes réalisées 43 804

€ soit 21,30 %, avec un retard important toutefois en dépense lié à des prises en compte de certaines dépenses réalisées à la fin de la précédente mandature.

**En investissement**, le niveau de consommation prévu ne sera pas atteint puisqu'à ce jour on constate en dépenses pour un montant prévu de 541 019 euros une consommation de 264 232 euros, soit 48,83 %, ce qui reste encore correct vu les délais entre le début des travaux et le paiement réel des prestations. Par contre les recettes s'élevaient à 43 804 € soit seulement 21,30 % des prévisions. Le versement des subventions tarde et peut perturber gravement notre trésorerie.

### **La trésorerie**

Le 11/06/2020 le montant de la trésorerie s'élevait à **144 886,75 €**. Mais des dépenses importantes ont eu lieu en investissement. Plusieurs de ces dépenses n'ont pas encore donné lieu au versement des subventions prévues. Par ailleurs le remboursement du prêt relais de 90 000 € a été reporté d'un an et un nouveau prêt de 100 000 € a été conclu par le précédent maire.

Une ligne de trésorerie a aussi été utilisée à hauteur de 40 000 euros pour couvrir temporairement certaines dépenses. Elle sera remboursée à raison de 10 000 €/mois à compter du mois de juillet 2020

La trésorerie au 23 juin 2020 s'élève donc à 112 408 euros dont 40 000 euros de ligne de trésorerie et 90 000 euros de prêt relais.

### **La dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le montant de la dette s'élevait à 278 220,95 euros.

Le 11 juin 2020, un prélèvement de 117 434,70 € a été effectué par la comptable du trésor pour payer des factures en attente depuis plusieurs mois. Ce paiement a entraîné un manque important de trésorerie : **27 513 € le 11/06/2020**.

Il existe 4 prêts, dont le dernier souscrit d'urgence en avril 2020 pour une durée de 15 ans afin de pouvoir honorer les dépenses concernant la restauration de l'église (retard de paiement des subventions par la CDC).

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Épargne pour prolonger d'une année (dans les mêmes conditions) le prêt-relais de 90 000 euros venant normalement à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

En outre, une ligne de trésorerie de 40 000 € sera remboursée progressivement (10 000 € / mois à compter de juillet 2020) afin d'éviter une brusque et importante diminution des ressources lors d'un remboursement intégral à une date donnée qui pourrait déséquilibrer temporairement les finances de la commune, et pour permettre éventuellement et si besoin, la contractualisation d'une nouvelle ligne de trésorerie (à concurrence de 50 000 €).

On pourrait enfin envisager la contractualisation d'un nouveau prêt de 30 000 à 50 000 euros sur 10 ans pour permettre de couvrir des travaux urgents (piste, intempéries, etc.) et engager certains projets prévus dans le programme électoral (local poubelles, parking, jeux d'enfants, éclairage, ...) »

**Le conseiller Don Pierre ALESSANDRI** intervient pour souligner la différence entre l'aspect financier et l'aspect budgétaire, entre le réalisé et le prévisionnel. Il explique l'importance dans les projets d'investissement futur de prévoir en amont le mode de financement de la part à la charge de la commune (fond propre/crédit) dans le budget. Les crédits contractés pour financer le paiement des maîtres d'œuvre dans l'attente du versement des subventions doivent eux aussi être anticipés. Il faut enfin réfléchir au financement de la TVA. Le conseiller insiste sur l'importance d'une lisibilité budgétaire. Don Pierre ALESSANDRI préconise également de ralentir le rythme d'investissement sans quoi la commune se retrouvera gravement endettée à court terme.

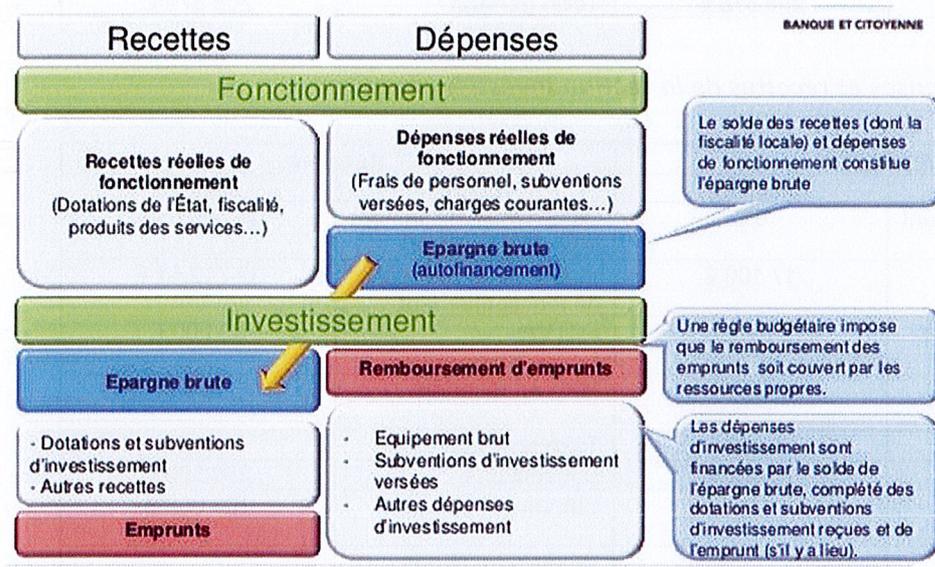
Le Premier Adjoint informe le conseil qu'une subvention du département budgétisée en 2016 de 70.000€ n'a jamais été perçue et que cela fausse les calculs prévisionnels en investissement. L'arrêté attributif du Conseil Départemental n'a pas été enregistré au Journal officiel. La commune ne dispose que d'une notification de décision favorable d'attribution. Une relance complète de ce dossier a été effectuée.

Don Pierre ALESSANDRI explique qu'il s'agit plus d'un défaut de plan de financement que d'un défaut de paiement de subvention « car les dépenses ont été engagées sans que les recettes ne soient bouclées ».

### 3/ Budget primitif 2020

#### Le fonctionnement budgétaire d'une commune

Le Maire explique que le budget d'une commune, contrairement à celui de l'Etat, doit être à l'équilibre (les recettes sont égales aux dépenses). Une autre particularité du budget local, tous les excédents de fonctionnement passent en recettes d'investissement l'année suivante. Cela s'appelle l'épargne brute.



#### Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances exposent

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2020 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire. Il a été établi avec la volonté :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- maintenir un équipement de qualité
- ne pas augmenter la fiscalité locale
- Investir au maximum dans les domaines prioritaires : eau, assainissement, éducation, patrimoine.

**Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
011 - Dépenses courantes	97 850 €	Excédent brut reporté	
012 - Dépenses de personnel	35 267 €	70 - Recettes des services	32 572 €
65 -Autres dépenses de gestion courante	33 992 €	73 - Impôts et taxes	81 939 €
66 - Dépenses financières	6 854 €	74 - Dotations et participations	78 064 €
67 - Dépenses exceptionnelles	1 500 €	75 - Autres recettes de gestion courante	13 000 €
014 - Autres dépenses	26 812 €	Recettes exceptionnelles	0 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>202 275 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>205 575 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 300 €		
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
<b>Total général</b>	<b>205 575 €</b>	<b>Total général</b>	<b>205 575 €</b>

**Les principales dépenses et recettes de la section Investissement**

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté (excédent)	96 506,51 €
Remboursement d'emprunts	17 100 €	Virement de la section de fonctionnement	32 712,51 €
Travaux de bâtiments (Eglise Phase 2)	422 519,02 €	FCTVA	52 000 €
Travaux de voirie (parvis mairie église)	8 000 €	Mise en réserves	0 €
Autres travaux	30 000 €	Taxe aménagement	0 €
Autres dépenses	63 400 €	Subventions	256 500 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Emprunt	100 000 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	
			3 300 €
<b>Total général</b>	<b>541 019,02 €</b>	<b>Total général</b>	<b>541 019,02</b>

Compte tenu de la crise sanitaire et de difficultés de trésorerie (subventions retardées), d'autres projets prévus n'ont pu être lancés en raison de délais trop courts. Par ailleurs le report des travaux de l'église a également perturbé la mise en œuvre de nouveaux projets.

**Le budget global primitif de 2020 s'élève ainsi à 746 000 euros**

Ce budget est inférieur de 57 000 € au budget de 2019. Il reste néanmoins ambitieux, l'objectif étant de terminer au plus tôt les opérations prévues lors de cet exercice budgétaire (réfection église phase 2 : façade et clocher).

#### Principaux ratios (évaluation pour 2020).

Dépenses réelles de fonctionnement 2019 / habitant DGF (221) :	951 €
Recettes réelles de fonctionnement 2019 / habitant :	1 232 €
Produit des impositions directes / habitant :	370 €
Dotation / habitant :	353 €
Subvention / habitant :	1 160 €
Investissement / habitant	2 447 €
Dette / habitant : au 31-12-2019	1 258 €
Dette / habitant prévue : au 31-12-2020	1 634 €

#### Etat de la dette

Au 31 décembre 2019 le montant de la dette était de **278 220,95 €**.

Au 31 décembre 2020 le montant de la dette devrait être de **361 143,01 €**

Pas d'échéance importante en 2020.

*Après délibération, le budget primitif 2020 est soumis au vote. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (cf. DE\_2020\_22)*

#### 4/ Fixation du tarif eau et assainissement

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement restent inchangés.

En conclusion de ce point, le premier adjoint expose que la commune est dans l'obligation de joindre à la facture d'eau les résultats d'analyse de la qualité de l'eau selon Jean-Pierre ALESSANDRINI, l'Ingénieur d'études sanitaires de l'ARS. La décision a été prise en conseil d'envoyer les résultats du dernier prélèvement de qualité de l'eau du 23 juin 2020 et de l'afficher.

*Après délibération, les tarifs Eau et Assainissement sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité (cf. DE\_2020\_18)*

#### 5/Fixation des taux des trois taxes directes locales

Le taux des taxes directes locales restent identiques à l'année 2019.

*Après délibération, les Taux des taxes directes locales sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité (cf. DE\_2020\_19 ter)*

## 6/ Ecole

### a. Point sur la rentrée du 4 juin 2020

#### PIEDICORTE DI GAGGIO

## I nostri zitelli vultanu à a scola ! L'école du village a rouvert ses portes

Après trois mois de silence, l'école de Piedicorte-di-Gaggio retrouve avec bonheur les rires et les jeux des enfants du canton.

La prudence avait poussé l'ancienne équipe municipale à ne pas rouvrir les lieux dès le 11 mai, toutes les conditions n'étant alors pas réunies pour un accueil des enfants selon le protocole édicté par le ministère.

Dès sa prise de fonction, le nouveau maire Jean-Marie Antonetti a travaillé avec son équipe municipale pour appliquer les recommandations à la configuration de l'école. Ainsi, en une semaine, la municipalité a réussi à planifier le retour en classe des enfants.

C'est donc le 2 juin qu'a eu lieu la pré-rentrée, en présence

du conseiller pédagogique de la circonscription. Retenue ailleurs, l'inspectrice, qui s'était annoncée, n'a pu être présente. Cependant, elle a gardé un contact permanent avec Pauline Mayali, l'adjointe en charge des écoles, qui a travaillé en collaboration avec l'enseignante et l'Atsem afin de valider les procédures de distanciation sociale mises en place par la municipalité.

La rentrée a eu lieu le jeudi 4 juin en présence du médecin scolaire, du 1<sup>er</sup> adjoint Jean-Pierre Rouby, de Pauline Mayali, et surtout de quatre élèves qui étaient ravis de retrouver leur enseignante Magali ainsi que leur Atsem Emilie. D'autres élèves sont d'ores et déjà annoncés pour rejoindre bientôt leurs camarades.



Il y a quelques jours, quatre enfants ont rejoint leur école. D'autres sont attendus bientôt. DOC. C-M

Pauline MAYALI, la seconde adjointe, en charge de la réouverture de l'école remercie Joseph d'avoir fourni le matériel nécessaire. Le Maire, lui, salue le travail d'équipe de son adjointe et des conseillers et leur rapidité d'exécution dans ce dossier et se félicite de l'article paru dans *Corse-Matin* qui donne une bonne image de la commune. En effet, Madame MAYALI souligne que suite à la visite du médecin scolaire « tout a été validé très vite ». Elle détaille qu'au sondage 5 enfants étaient attendus à la réouverture et qu'aujourd'hui le nombre d'enfants en classe est de 9. Les retours des administrés sont positifs.

Le conseiller Roland VINCENTI rappelle que la décision de rouvrir l'école a été prise au premier conseil d'installation le samedi 23 mai 2020 et que l'école a ouvert ses portes le jeudi 4 juin, soit à peine 10 jours plus tard.

### b. Projection effectifs rentrée septembre 2020 à septembre 2023

ANNEES SCOLAIRES											
2019 2020	CLASSE	2020 2021	CLASSE	2021 2022	CLASSE	2022 2023	CLASSE	2023 2024	CLASSE	2024 2025	CLASSE
1	MA2	1	MA3	1	CP	1	CE1	1	CM1	1	CM2
1	MA3	1	CP	1	CE1	1	CE2	1	CM1	1	CM2
1	CP	1	CE1	1	CE2	1	CM1	1	CM2	0	CG
1	CE1	1	CE2	1	CM1	1	CM2	0	CG	0	CG
1	CE1	1	CE2	1	CM1	1	CM2	0	CG	0	CG
1	CE1	1	CE2	1	CM1	1	CM2	0	CG	0	CG
1	CM1	1	CM2	0	CG	0	CG	0	CG	0	CG
1	CM2	0	CG								
1	CM2	0	CG								
1	CM2	0	CG								
10		7		6		6		3		2	
		1	CE2	1	CM1	1	CM2	0	CG	0	CG
		1	MA1	1	MA2	1	MA3	1	CP	1	CE1
0		2		2		2		1		1	
10		9		8		8		4		3	

Le tableau ci-dessus laisse apparaître une baisse prévisible des effectifs qui pourrait conduire à une fermeture de l'école à la rentrée 2023 si de nouveaux élèves n'étaient pas inscrits avant cette échéance.

**c. Coût annuel du fonctionnement**

	2016		2017		2018		2019	
	R	D	R	D	R	D	R	D
Investissement	0	896	0	0	0	0	0	4929
Fonctionnement	16460	23478	13428	23410	6000	22084	5212	21366
Total	16460	24374	13428	23410	6000	22084	5212	26295
Ecart (part Piedicorte)	7914		9982		16084		<b>21083</b>	

**d. Appel à projet « Label Ecole numérique » 2020**

L'école est bien équipée, en particulier pour le numérique (tableau interactif, rétroprojecteur, ordinateurs portables...) Huit tablettes numériques et deux ordinateurs et une malle de rangement/recharge ont été achetées récemment par le précédent maire, Victor ANTONETTI.

L'école de Piedicorte a fait partie des dix écoles équipées financées par le projet national « Ecole numérique rurale ». Le « Label Ecole numérique 2020 » s'inscrit dans la continuité. Jean-Pierre ROUBY explique que la commune peut bénéficier de l'aide d'une Conseillère Pédagogique Départementale pour élaborer ce projet.

Ce label a deux intérêts :

- Economique (équipement de l'école à moitié prix) ;
- Pédagogique (participation à un projet pédagogique national).

*Le conseil est favorable à l'élaboration de ce projet.*

**e. Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école**

Le Maire et son premier adjoint exposent que le coût de l'école est trop majoritairement supporté par la commune de Piedicorte. Le Maire souhaite engager les autres municipalités à plus de solidarité. Le coût de l'école doit être réparti plus équitablement entre toutes les communes inscrivant les enfants de leurs administrés ou souhaitant le faire à l'avenir. Il est souligné que maintenir une école dans le rural est une tâche complexe et qu'une commune seule ne peut en supporter la responsabilité. Il est rappelé qu'aucune dotation nationale n'est prévue pour les dépenses de fonctionnement d'une école.

*Le conseil municipal suit l'avis du Maire.*

f. En marge de l'ordre du jour

Les conseillers s'accordent à dire que l'école a été bien entretenue et qu'elle est bien équipée. Ils soulignent également que la verrière était une bonne idée, qu'il faut rendre hommage à l'architecte, Xavier LUCCIONI, mais qu'elle pose des problèmes d'ordre climatique auxquels il va falloir répondre.

## 7/ Travaux Phase 2-Eglise

La Phase 2 comporte les travaux de restauration du clocher et de la façade de l'Eglise.

Au dernier rendez-vous avec l'architecte, constat a été fait de problèmes d'humidité, de ruissellements et de fissures au niveau des chapiteaux des colonnes.

A l'ordre du jour de la réunion du mardi 30 juin entre la mairie, l'architecte et les entrepreneurs :

- Bilan de l'avancement des travaux en cours pour chaque lot
- Bilan financier et situations
- Travaux supplémentaires :
- *Lot maçonnerie : réalisation de denticules peintes sur les corniches suite à la découverte faite sur la seule partie de corniche ancienne qui demeurait)*
- *Lot menuiserie : réalisation d'une porte à lames croisées traditionnelle avec pentures et ferronnerie à clenche au rdc du clocher*
- Problèmes divers rencontrés sur le chantier (chapiteaux, regard pour paratonnerre)
- Définition d'un calendrier précis de la fin des travaux en vue de la réception (date à arrêter avec les entreprises et la mairie)

Le conseiller Joseph ANTONETTI informe que le démontage de l'échafaudage du clocher est d'ores et déjà prévu.

Est rappelé que l'ancien maire, Victor ANTONETTI, avait déjà émis des réserves le 31 décembre 2019.

Pauline MAYALI explique que le problème de ruissellement vendrait des infiltrations et non pas de la toiture.

Jean-Pierre ROUBY informe que le Comité des Fêtes propose de contribuer au financement de la porte de l'Eglise.

## 8/ Dossier TUVULACCIA

Des travaux ont été initiés puis arrêtés. Des cloisons ont été démolies. Deux salles d'eau et la peinture sont à refaire. Les travaux sont estimés à 20.000 €.

Le premier adjoint demande au conseil son avis : Faut-il faire les travaux ou laisser en l'état ? Et pour quel objectif : la location ou la vente ?

Le Maire indique qu'une commune n'a pas pour objectif de faire du patrimoine immobilier. Il informe également le conseil qu'un jeune couple, en premier lieu à la recherche d'une location, pourrait être intéressé par l'achat de la maison en l'état.

Une demande d'expertise immobilière est en cours.

**Le conseil émet un avis plutôt favorable pour la vente. Délibération reportée après l'estimation de l'expert.**

## **9/ Dossier Maison SAPARELLI**

La propriétaire a proposé le bien à la commune. Le conseil municipal n'est pas intéressé.

Demande de mise en péril de la maison « Casablanca » par la famille Casanova.

## **10/ Dossier du mur de soutènement de la route D14 (terrain GIACCOBI)**

Avant le confinement, il était prévu le démarrage des travaux. Il faut prendre l'attache de la CDC pour relancer ce dossier sous la responsabilité de la CDC.

## **11/ Conseil municipal des jeunes**

Le Premier adjoint soumet l'idée de créer un conseil municipal des jeunes (CMJ). Il explique qu'il faut prendre une délibération, réunir ensuite les mineurs âgés de 10 à 17 ans et enfin les accompagner pour la création de leur conseil. Le Maire souhaite que des fonds leur soient attribués par la suite pour gérer des projets.

Sur le principe, tout le conseil émet un avis favorable. Le conseiller Don Pierre ALESSANDRI émet cependant une réserve : La création de ce conseil ne va-t-il pas nuire aux structures déjà existantes en perte de vitesse ? Le Maire rappelle la volonté de la municipalité que le Comité des Fête et la JSP soient indépendants de la commune. Le Premier adjoint pense au contraire que ce conseil des Jeunes peut redynamiser les structures existantes.

Est également souligné le fait que les adolescents d'aujourd'hui seront les probables conseillers municipaux de demain et qu'il est impératif d'éveiller en eux un sens du devoir citoyen.

*Délibération est prise à l'unanimité de Créer un conseil municipal des jeunes (cf. DE\_2020\_21)*

## **12/ Travaux à prévoir**

Sont prévus pour le début de l'été, la mise en place de deux nouveaux ralentisseurs et les deux panneaux de signalisation associés.

Est également prévu avant le début de la saison l'aménagement du local des poubelles.

Par ailleurs, l'option de réduire le nombre de containers afin d'augmenter le nombre de passage de collecte est envisagé.

## **13/ Etude de faisabilité de la piste « Village-Pont de Piedicorte »**

La piste comporte deux tronçons. Le premier, classée communal, va du Monte Rossu au couvent. Le second tronçon qui va de la « maison des chasseurs » au pont de Piedicorte n'est pas classé ; c'est-à-dire qu'il n'a pas d'existence légale. Le maire précédent, Victor ANTONETTI a établi le relevé de tous les propriétaires le long de la piste.

Pour mettre en état la piste, il faut s'adresser désormais à la DDTM et faire classer la piste. Les sapeurs forestiers refusent toutes demandes des communes ou des particuliers.

La rencontre avec un géomètre est indispensable pour lancer la procédure. Il faut néanmoins vérifier si cela n'a pas déjà été effectué.

Sur le principe, le conseil municipal est d'accord avec ce projet de faire classer la piste et engage Paul-José LEONETTI à poursuivre ses recherches.

## 14/ Sécurité incendie

Paul-José LEONETTI doit se rapprocher à la rentrée de Lucile ROSSI qui dirige le Master « sécurité » à l'université. Il doit ensuite contacter pour les démarches M. LANFRANCHI César, commandant de la caserne d' Ajaccio.

## 15/ Questions diverses

### a. Commission communale des impôts directs (CCID)

(cf. DE\_2020\_23)

### b. Prolongation du prêt relais CE 90.000 €

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Épargne pour prolonger d'une année (dans les mêmes conditions) le prêt-relais de 90 000 euros venant normalement à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### c. Embauche d'un adjoint technique territorial à temps non complet

Le Maire propose l'embauche d'un adjoint technique territorial à temps non complet de catégorie C échelon 1 à raison de 5 heures hebdomadaire pour l'entretien des locaux et des espaces verts de la commune. Cette embauche fait suite à la démission de Mme Isabel DOS SANTOS.

*Délibération est prise à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial suite à une démission (cf. DE\_2020\_20)*

### d. Fixation des indemnités des agents des collectivités pour travaux supplémentaires

La Deuxième adjointe chargée des affaires scolaires expose que la démission d'un agent d'entretien oblige la commune à recourir aux services supplémentaires de l'employée municipale Emilie BIANCCHINI pour le nettoyage sanitaire de l'école exigé par la réglementation en vigueur causé par la pandémie. Or, le Code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de statuer sur le travail supplémentaire de ces agents.

*Délibération est prise à l'unanimité Fixant les indemnités des agents des collectivités pour travaux supplémentaires (cf. DE\_2020\_24)*

### e. Réhabilitation du pont de Piedicorte

Une partie des échafaudages a été emportée par la tempête et une autre a été démontée par l'entreprise. Le dossier est géré par l'Oriente.

### f. Etat des lieux du réseau hydraulique de la commune

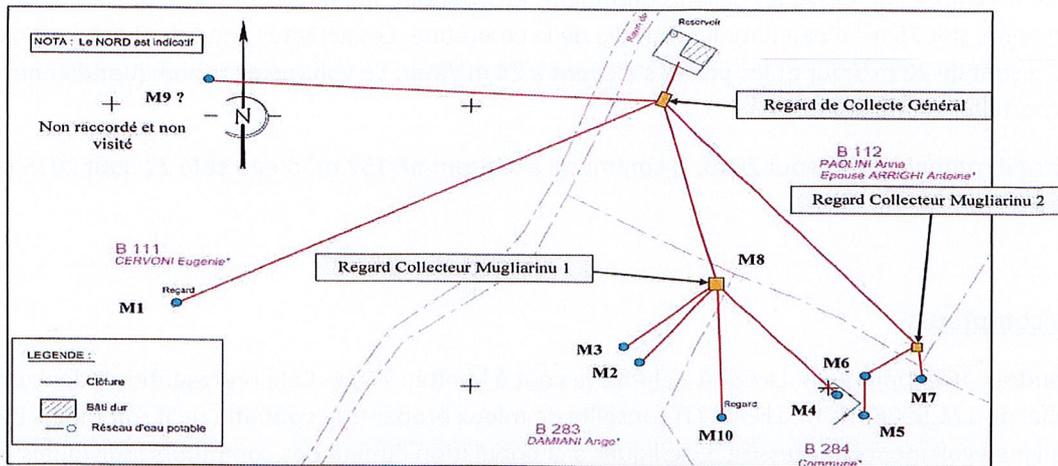
Le conseiller municipal Paul-José LEONETTI, rapporte au conseil l'état du réseau hydraulique de la commune.

En introduction, il expose que le rôle de l'eau en 2020 compte 162 abonnés dont 8 ne sont pas raccordés à l'assainissement. La commune a actualisé la liste des abonnés : quinze membres y ont été ajoutés.

## Les ressources

La commune de Piedicorte-di-Gaggio dispose de 16 sources toutes sauf une situées côté Nord du Gaggio : neuf au Mugliarinu, puis les sources E Penterelle, A Rebbia, Ossu, Funtana bona (à remettre en état), Ciutana et Puzzole (côté sud du Gaggio).

PLAN DES NEUFS SOURCES D'U MUGLIARINU



## Le volume

Le réseau de la commune a été expertisé à deux reprises assez récemment. La première étude, menée par le bureau privé CETA, d'août à septembre 2017, estime le volume d'eau journalier à 207 m<sup>3</sup>. La seconde étude menée par M. Alamy de novembre 2018 à janvier 2019 estime elle à la baisse la quantité : 130 m<sup>3</sup>/jour. La différence de volume pourrait s'expliquer par la saisonnalité de l'étiage. Cela reste une supposition.

Les études sont consultables sur le site de la mairie.

## Le stockage

Le stockage du Mugliarinu est de 65 m<sup>3</sup>. Des travaux en bâti et en maçonnerie sont à prévoir. La réfection du toit, la mise en place d'un système de ventilation et d'éclairage, et l'installation d'une bâche intérieure (comme un liner alimentaire) sont nécessaires.

M. LEONETTI signale un endroit dangereux sur la piste d'accès au Mugliarinu. Suite aux intempéries, une zone sur la piste risque de s'effondrer. Des travaux importants de consolidation du muret existant sont à prévoir. Une demande de subvention est en cours pour le remettre en état.

Le bureau d'étude CETA souligne que les 1365 mètres de canalisations qui vont de la source principale du Mugliarinu jusqu'au réservoir sont à vérifier.

**Concernant le stockage d'A Carcicaoli** (en haut de la route vers le haut du village) le réservoir a une capacité de 100 m<sup>3</sup>. Des travaux de maçonnerie sur le bâti sont à prévoir. M. LEONETTI recommande également l'installation d'un chlorinateur et d'un ph automatiques. Enfin, il faut protéger l'intérieur avec un liner alimentaire et établir à l'extérieur un périmètre de sécurité.

L'ancien réservoir A Carcicaoli, d'une contenance de 25 m<sup>3</sup> aurait besoin d'une restauration. Le coût de celle-ci a été estimé par la CETA à 30.000 € hors taxes.

### **Les besoins en eau**

Selon les chiffres du CETA, les besoins quotidiens en été pour 500 personnes sont de 150 L par personne, soit 75 m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble de la commune. Les activités annexes (bars, jardins, etc...) sont de 20 m<sup>3</sup>/jour et les pertes s'élèvent à 24 m<sup>3</sup>/jour. Le volume distribué quotidiennement est porté à 120 m<sup>3</sup> environ.

A titre d'exemple, le 15 aout 2015, la commune a consommé 152 m<sup>3</sup> d'eau et le 22 août 2015 plus que 130 m<sup>3</sup>.

### **Les compteurs**

Il faudrait 162 compteurs. La CETA a chiffré le coût à l'unité : 750 €. Cela représenterait donc un coût global de 121.500€ HT. M. LEONETTI conseille de mieux préparer le coût afin qu'il soit moins élevé. Il souligne également la nécessité d'expliquer à la population l'utilité des compteurs individuels par des bulletins d'information et une réunion publique. Il faudra expliquer que la modernisation du réseau ne sera subventionnée de façon optimale qu'à condition de l'installation des compteurs. Cela permettra aussi d'avoir une meilleure maîtrise de la consommation de l'eau.

### **Le réseau de distribution**

L'indice linéaire de perte (ILP) calculé par la CETA est mauvais : 50 m<sup>3</sup> jour.

D'après la même étude, les canalisations sur un parcours de 1500 mètres sont à remplacer. Elles fuient à de multiples endroits.

**Le coût prévisionnel de la réfection totale** par le bureau d'étude du CETA atteint **le million d'euros**.

Un rendez-vous avec l'agence de l'eau est à prévoir pour moderniser avec son appui l'aménagement des ressources, le stockage et le réseau.

***Fin de la séance du conseil municipal à 14h30.***